

SUPPLEMENT **TRAVAILLEURS**

Parti Communiste Marxiste Léniniste



Supplément au n°16 — 8,00 F — Janvier 1984

ISSN 0754-281 X

EUROPE 84



Où va l'Europe ?

Lomé III : la fin de l'échange inégal ?

ATHENES :

LES RAISONS D'UN ECHEC

Peu de gens s'attendaient à voir la réunion des chefs d'Etat européens à Athènes déboucher sur un résultat positif. Pourtant, la façon dont s'est déroulé ce sommet a quelquefois pu surprendre. On était loin des grands discours politiques sur l'unité des peuples européens, sur le rôle irremplaçable de l'Europe dans le monde, on était loin des grands discours politiques tout court. Les questions de défense vitales pour les peuples en cette période, ont été à peine effleurées. Les projets de résolution sur le Moyen-Orient et la question chypriote ont même été retirés.

On était par contre très près des intérêts impérialistes des Etats et de la CEE en tant que telle. Les raisons avancées sur la nécessité de construire l'Europe par les dirigeants français se sont résumées à une phrase : « faire pièce au Japon et aux Etats-Unis sur le marché mondial »...

Trois grands dossiers, liés entre eux, dominaient les débats.

1 — La réforme de la politique agricole commune

Cette politique basée essentiellement sur un système de garantie des prix sans limitation de quantités, notamment pour les produits laitiers et les viandes, a pour conséquence l'augmentation illimitée des quantités produites, bien au-delà des capacités d'absorption des marchés solvables. Elle entraîne des dépenses supplémentaires pour retirer du marché et stocker les excédents. Dans le cas du lait par exemple, pour dégager les stocks, il a fallu accorder des rétributions à l'exportation ou des subventions à l'écoulement interne atteignant jusqu'à 80% de la valeur du produit.

Cette politique, si elle a considérablement enrichi les gros agriculteurs du nord de l'Europe pratiquant abondamment l'importation de manioc en provenance du Tiers Monde, n'a pas pour autant permis de maintenir le niveau de vie des petits producteurs de lait car elle était par essence une politique de soutien à la concentration capitaliste dans l'agriculture.

Si les producteurs du nord de l'Europe ont bénéficié d'une politique de prix garantis, il n'en allait pas de même pour les productions du sud. Or, l'entrée de la Grèce dans le Marché commun, puis l'éventuelle entrée de l'Espagne et du Portugal, impliquent une modification de cet état de fait. Il n'est pas envisageable en effet que ces pays à l'agriculture encore exportatrice acceptent le maintien d'une telle discrimination.

Cependant, un éventuel élargissement du système de garantie des prix entraînerait pour la CEE des dépenses gigantesques et c'est hors de question. Des calculs effectués par la commission de Bruxelles chiffrent, dans l'hypothèse de l'entrée de l'Espagne et du Portugal à :

— 45 milliards de francs actuels le prix de la politique de soutien aux productions d'olives

— 22 milliards de francs actuels le coût d'élimination des excédents viticoles

sans parler des productions de fruits et légumes...

La politique agricole commune ne peut donc être maintenue en l'état et élargie. La question est donc bien de la réformer profondément. Mais comment la réformer profondément sans mettre en cause la logique capitaliste et impérialiste, les lois du marché impérialiste mondial? Il n'y a qu'une solution, c'est celle proposée par Mme Thatcher de supprimer les aides et d'ouvrir les frontières, de passer de la réduction en douceur du nombre de paysans à la liquidation rapide et brutale de la paysannerie sud-européenne... Mais une telle politique est très difficilement acceptable, à juste titre, par la plupart des pays du sud de l'Europe... Il était donc difficile de s'entendre sur ce point.

2 — L'encadrement budgétaire des politiques agricoles

Allemands, Britanniques et Hollandais, pays où les agriculteurs ne représentent que 3,5 à 5% des actifs, souhaitent que les budgets de chaque pays en matière agricole soient fixés au niveau européen, ce qui signifierait d'une part se donner les moyens d'une politique restrictive en matière agricole, d'autre part des pertes de souveraineté pour chaque pays dans ce domaine; les autres pays, dont la France, ont refusé, à juste titre nous semble-t-il...

Une telle politique reviendrait en effet à soumettre de façon encore plus étroite la politique agricole de chaque pays aux intérêts du capital financier européen.

3 — L'allègement de la contribution britannique

La contribution britannique au budget européen dépasse les 10 milliards de francs en bonne partie à cause de la PAC. D'autre part, les règlements communautaires avantagent résolument les exportations de produits agricoles vers les pays extérieurs à la Communauté tout en pénalisant sévèrement ceux qui doivent en importer. Or, l'agriculture représente en Grande-Bretagne une activité moins importante que dans tout autre pays membre de la Communauté (2,3% du PNB, 2,7% des actifs) et ne couvre que 56% des besoins du pays. Compte-tenu des rapports impérialistes particuliers que la Grande-Bretagne entretient avec les pays du Commonwealth, elle peut importer à bas prix (plus bas que les prix européens) les denrées alimentaires dont elle a besoin, ce qui permet de mieux comprendre pourquoi Mme Thatcher se veut la championne du libre-échange — ceci prend d'ailleurs une tournure assez cocasse après le refus de laisser entrer en Grande-Bretagne des camions de lait français — et qui fonde sa revendication de réduction de la contribution britannique.

Mais comment combattre efficacement de telles positions sans remettre en cause les rapports impérialistes avec le Tiers Monde, y compris pour soi-même?

Les causes profondes des contradictions survenues entre les différents pays membres de la CEE résident dans le caractère impérialiste de la construction européenne. Il est peu probable qu'une issue favorable aux intérêts des travailleurs et des peuples européens soit trouvée sans une remise en cause de cela.

Comment en est-on arrivé là? Quelles perspectives pour l'avenir? C'est ce que nous nous proposons d'étudier dans le cadre de cette brochure.

9 mai 1950 : déclaration de Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères.

18 avril 1951 : signature du Traité de Paris créant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.).

Ce Traité prévoit « que l'Assemblée (commune) est formée de délégués, que les Parlements sont appelés à désigner en leur sein ou élus au suffrage universel direct ».

25 juillet 1952 : début du fonctionnement des institutions de la C.E.C.A.

10 septembre 1952 : première session de l'Assemblée commune.

10 février 1953 : établissement du Marché commun du charbon, du minéral de fer et de la ferraille.

30 août 1954 : refus de l'Assemblée nationale française de ratifier le Traité créant la Communauté européenne de Défense (C.E.D.).

25 mars 1957 : signature des Traités de Rome, créant la Communauté économique européenne (C.E.E.) et la Communauté européenne de l'énergie (EURATOM).

19 mars 1958 : session constitutive de l'Assemblée des Communautés européennes.

21 mars 1958 : dénomination de l'Assemblée en Assemblée parlementaire européenne.

9 juillet 1961 : signature de l'Accord créant une Association entre la C.E.E. et la Grèce.

30 mars 1962 : dénomination de l'Assemblée parlementaire européenne en « Parlement européen ».

20 juillet 1963 : signature de la Convention d'association entre la C.E.E. et les Etats africains et malgaches associés (Convention de Yaoundé).

12 septembre 1963 : signature de l'Accord créant une Association entre la CEE et la Turquie.

8 avril 1965 : traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes.

Juillet 1965 : désaccord entre les Six (« crise de la chaise vide »).

28-29 janvier 1966 : fin de la crise — Accords de Luxembourg.

11 mai 1966 : accord entre les Six sur le Marché commun agricole.

1^{er} juillet 1968 : fin de la période transitoire de la Communauté économique européenne : mise en place de l'union douanière.

Décembre 1969 : sommet de la Haye : décision de créer un Fonds social européen.

19-20 octobre 1972 : sommet de Paris. Les Etats membres de la Communauté « affirment leur intention

de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie, l'ensemble de leurs relations en une Union européenne ».

1^{er} janvier 1973 : adhésion à la Communauté de la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark.

Décembre 1973 : sommet de Copenhague. Mise en œuvre d'une politique régionale commune.

9-10 décembre 1974 : sommet de Paris : « L'élection au suffrage universel direct devrait intervenir à partir de 1978. »

1-2 décembre 1975 : sommet de Rome : « L'élection du Parlement européen aura lieu à une date unique, au cours de la période mai-juin 1978. »

20 septembre 1976 : signature de la Convention portant élection du Parlement européen au suffrage universel.

30 juin 1977 : ratification par le Parlement français de la Convention sur l'élection directe, et adoption de la loi électorale.

7-8 avril 1978 : conseil européen de Copenhague : la date des élections directes est fixée à la période du 7 au 10 juin 1979.

Juin 1979 : élections au Parlement européen.

1981 : entrée de la Grèce dans la CEE.

OÙ EN EST L'EUROPE ? quelques pistes de réflexion

Après l'essor des années 60 à 70, la C.E.E. marque le pas. C'est ce qu'on lit aujourd'hui dans la presse française et étrangère, c'est ce que l'on constate à chaque sommet ou réunion à Bruxelles, de nombreux ouvrages sont publiés sur la question.

Qu'en est-il exactement ? Y a-t-il des divergences d'intérêts importantes entre les différents pays européens ?

Quelle est la nature des relations entre l'Europe et les USA, l'Europe et l'URSS, l'Europe et le Tiers Monde ?

Quelles conséquences auront pour les travailleurs les différentes évolutions possibles de la C.E.E. ?

Notre parti a déjà, sur cette question, publié un certain nombre de documents, avant les élections au Parlement européen de 1979 (*Prolétariat* n°19 — premier trimestre 1979) et à l'occasion de la grande bataille des sidérurgistes du Nord et de l'Est de la France contre les licenciements et les restructurations (*Prolétariat* n°20 — deuxième trimestre 1979). Cependant, depuis, les choses ont évolué.

La crise de l'impérialisme mondial s'est aiguïlée. La lutte pour l'hégémonie mondiale entre les deux

superpuissances s'est manifestée concrètement en différents points du globe.

Dans ce contexte, les politiques suivies en Europe se sont précisées ou infléchies, la politique économique des USA a connu des modifications importantes, notamment depuis 1980. Les politiques des pays du Tiers Monde, sur lesquels les pays occidentaux se sont efforcés de faire peser les conséquences de leur politique de redéploiement impérialiste, ont dû prendre en compte ces nouvelles évolutions, pour poursuivre la lutte pour un nouvel ordre économique international.

Par ailleurs, la course aux armements s'est accélérée, pesant de tout son poids, non seulement sur les politiques militaires mais sur l'ensemble de la politique des pays ou groupes de pays impliqués.

C'est en nous efforçant de tenir compte de cette évolution de la situation internationale et de l'ensemble des rapports de forces mondiaux que nous tâcherons de fournir quelques éléments de discussion et de réflexion, contribuant à notre manière, et de modeste façon, à débroussailler les chemins du socialisme pour cette région du monde.

I — L'ESSENCE DE LA C.E.E., C'EST LA CONCENTRATION MONOPOLISTE

• A. La concentration des groupes industriels et financiers.

C'est ce que nous mettons en évidence déjà dans *Prolétariat* n°19. Nous ne reviendrons donc pas en détail sur l'ensemble du processus tel qu'il s'est développé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Bornons-nous à en rappeler quelques traits marquants : la création de la C.E.C.A. (1952), puis de l'Euratome (1957) vise à doter l'Europe de cartels ou de groupes monopolistes capables de rivaliser avec l'impérialisme américain sur le marché mondial.

Durant la première décennie (60 à 70), le processus de concentration prend pour principale forme la constitution de filiales, par les différents groupes européens, et ce dans l'ensemble des pays membres de la C.E.E. En France, l'année 1970 a été marquée par la création de 219 filiales étrangères contre 179 en 1969 et 65 en 1967.

Plus tard, apparaissent les processus de fusion : Agfa-Gevaert, Empain-Schneider, Hœcht-Roussel-Uclaf sont les premiers exemples spectaculaires...

Cette concentration s'effectue bien sûr selon les lois du système impérialiste, c'est-à-dire au bénéfice des groupes dominants et en fonction de plans de redéploiement des activités et de spécialisation par pays.

D'autre part, ce phénomène de concentration n'est pas un phénomène linéaire, tel groupe « bien parti » il y a 10 ou 20 ans n'est pas forcément celui qui, aujourd'hui, domine le marché, tributaire qu'il est au niveau de la planète de la concurrence des groupes américains ou japonais, et au sein de la C.E.E. de monopoles rivaux, d'autant plus que le développement de la crise ces dernières années contribue à affaiblir les uns et à renforcer les autres.

Examinons le cas de deux secteurs industriels :

a. La sidérurgie

Les économistes s'accordent à dire que les besoins en produits sidérurgiques des pays en voie de développement sont relativement importants, que ceux des pays développés sont dans une première étape très importants aussi, mais ensuite tendent à décroître et à se stabiliser.

Ce que nous voulons dire par là, c'est que l'argument de baisse de la demande au niveau mondial devrait être suivi du mot « solvable », et ne fait pas référence forcément aux besoins.

Avant de traiter de la question de la sidérurgie en France et en Europe, il faut connaître quelques données concernant le Tiers Monde (chiffres OCDE repris par P. Juquin dans son livre « *Le grand défi* ») : de 1914 à 1980, la production d'acier du Tiers Monde est passée de 30 à 60 millions de tonnes, ses exportations de 4 à 10 millions de tonnes, ses importations de 43 à 53 millions.

Le Brésil et la Corée du Sud sont seuls excédentaires et encore, la Corée du Sud n'exporte-t-elle que des produits semi-finis en particulier au Japon.

La consommation d'acier par habitant est de 44 kg dans le Tiers Monde; en Afrique, elle est de 20 kg; au niveau mondial, elle est de 115 à 178 kg. En France, elle est de 385 kg, 450 en Italie, plus de 500 aux USA...

Ceci étant, où en est la sidérurgie française par rapport à l'Europe? La sidérurgie européenne a subi un sérieux coup à partir de 1974. En 75, la baisse de la demande solvable était de 33% et surtout la baisse des prix de 40 à 50%; ceci étant largement lié à la récession dans les secteurs de l'automobile, de la construction et de la construction navale, frappant les pays développés.

Les réactions furent alors une tentative des plus puissants patrons de la sidérurgie (Allemands, Hollandais, Luxembourgeois) de constituer un cartel dont étaient exclus les sidérurgistes français. L'initiative a avorté, compte tenu de la forte résistance du gouvernement français, mais a débouché sur un compromis imposant à la France une spécialisation des productions, et, donc, une restructuration de l'ensemble de l'industrie sidérurgique. Nous connaissons la suite. On en arrive à des résultats qui sont quand même discutables, outre les problèmes d'emploi qu'ils soulèvent.

Par exemple, en 1980, on importait plus de 80 tonnes de vis et de boulons qui coûtent plus de 1 million de francs, et la SNCF achète chaque année plusieurs millions de tonnes de rails. Dans le domaine sidérurgique, la France est bénéficiaire dans ses échanges avec le reste du monde, sauf avec la C.E.E.

b. L'automobile

Dans cette branche, les différents mouvements de restructuration survenus depuis 20 ans permettaient d'envisager, il y a 5 ans, une position relativement forte pour les groupes français ou franco-européens.

Le rachat de Panhard en 1965 et de Berliet en 1967 par le groupe Citroën, les accords passés entre Saviem (groupe Renault) et la firme allemande Man (en 1968), le rachat fin 78 des trois filiales européennes de Chrysler (USA) par Peugeot-Citroën devenant ainsi le premier constructeur européen, dépassant par la taille le groupe japonais Nissan, tout cela permettait d'envisager une place de choix pour les constructeurs français.

Les deux dernières années viennent de modifier sensiblement le paysage. Si Renault a conquis des positions significatives, notamment sur le marché américain et dans le Tiers Monde, la position des groupes français est relativement difficile sur le marché européen, confrontés qu'ils sont à la concurrence des groupes japonais, américains et allemands.

Les restructurations de Talbot, source de chômage pour des milliers de travailleurs en France, montrent à quel point l'actuel redéploiement impérialiste peut modifier dans de brefs délais les rapports de forces au sein des monopoles.

*
* *

Compte tenu de la situation industrielle de la France à la fin des années 60, dans de nombreuses branches, le processus de concentration et de redéploiement des capitaux s'est effectué souvent au bénéfice de groupes nord-européens, bien que ce ne soit pas vrai dans tous les cas (aéronautique par exemple).

Par ailleurs, le fait que le capital monopoleur français soit associé, même en position de second rang, à des opérations de restructuration à l'échelle européenne ou mondiale ne signifie pas *a priori* que ses intérêts soient profondément lésés. Il signifie simplement que ce n'est pas lui le maître du redéploiement. Par contre, l'autre conséquence, du point de vue des travailleurs, est qu'il n'est pas, dans tous les cas, la seule et unique cible de leur lutte.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que le capital monopoleur français, s'il subit en fusionnant avec le capital européen un certain nombre de brimades, s'efforce en même temps de faire subir le même sort aux capitalistes des pays en position d'infériorité par rapport à lui sur le marché mondial. (Voir les conditions mises à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun).

● B. L'Europe verte

Pour comprendre les caractéristiques de la politique agricole commune, il suffit de relire les deux premières propositions du plan Mansholt (1968) :

—réduction des surfaces cultivées de 70 à 65 millions d'hectares;

—déblocage d'aides à la création d'exploitations modernes ayant une surface minimale de 80 à 120 hectares pour les grandes cultures et de 40 à 60 hectares pour les vaches laitières. Là aussi, il y a concentration, redéploiement et spécialisation selon les pays...

La bourgeoisie française et son Etat ont été un des piliers de la mise en place de la politique agricole commune. Considérant que l'agriculture française constituait un vaste potentiel productif sous-utilisé, ils envisagent la C.E.E. comme un vaste marché ouvrant de grands débouchés commerciaux à cette agriculture, et, en retour, le développement du marché commun agricole comme un puissant stimulant à la modernisation de l'agriculture en France et à sa transformation en une agriculture capitaliste.

Si les faits leur ont donné raison dans bien des domaines, il semble cependant qu'ils aient quelque peu sous-estimé les capacités de résistance de l'agriculture traditionnelle en France, et, d'autre part, la capacité de ses concurrents européens à lui damer le pion en développant largement des productions agricoles s'appuyant sur le pillage du Tiers Monde et le progrès technique dans le domaine des modes et des moyens de culture et d'élevage.

La mise en œuvre de la politique agricole commune a entraîné une accélération de la réduction du nombre d'exploitations : le rythme annuel moyen de diminution de la population active agricole passe de 3,5% sur la période 54-62, à 5,7% sur la période 68-75. Au total, la population active agricole passe de 5,1 millions en 1954 à 1,8 million en 1981.

● C. L'aménagement de l'espace européen

Troisième volet du processus de concentration et de redéploiement des capitaux à l'échelle européenne, c'est celui qui est le moins connu. Il est indissociable des deux autres pourtant : utilisation « rationnelle » des sols abandonnés par les paysans, marché important pour l'industrie du bâtiment et des travaux publics, il est à tout coup source de profit pour le capital financier, qui voit dans l'immobilier un moyen de réaliser rapidement des quantités de profits élevés.

De même que la C.E.E. s'efforce de planifier et répartir géographiquement bassins industriels et zones à vocations agricoles, elle s'efforce d'organiser

l'aménagement touristique d'un certain nombre de régions de l'Europe... C'est le cas pour le sud de la France, les Pyrénées, une partie des Alpes, etc.

Les législations des différents pays accompagnent ces phénomènes. En Allemagne et en Hollande, il existe une planification très rigide en matière d'aménagement. Il est quasiment impossible d'y acquérir une résidence secondaire. Par contre, il existe des conventions entre la France et les pays faisant en sorte que leurs ressortissants soient assujettis au prélèvement fiscal (impôts fonciers, droits de succession), là où se trouve le patrimoine; or, les impôts et droits payés en France sont nettement inférieurs à ce qu'ils sont dans ces Etats. Les conséquences ne se sont pas fait attendre. Dans le département de l'Hérault, situé au cœur de ce que le rapport Davignon programmait pour être « *la cour de récréation de l'Europe* », 8000 hectares sont propriété étrangère sans compter les propriétaires étrangers membres de sociétés civiles de droit français, 75% des superficies sont supérieures à 100 hectares mais n'appartiennent qu'à 5% des propriétaires étrangers dans le département.

C'est pour obtenir un marché équivalent à 50 milliards de dollars que se battent, ces derniers mois, sociétés américaines et hollandaises : il s'agit d'arracher le droit de construire dans le département de l'Aude une copie conforme de Disneyland...

● D. Les inégalités entre pays et régions

Le Traité de Rome précise que la construction de la C.E.E. doit permettre « *grâce au jeu de la libre concurrence, la réduction des inégalités entre régions et l'utilisation maximum des potentialités économiques existantes...* ».

Examinons quelques points de comparaison entre les différents pays européens. Nous retiendrons deux données :

—le PNB par habitant permettant d'avoir une idée, même si insuffisamment précise, de la puissance économique relative de chaque pays.

—le chiffre de population active occupée dans l'agriculture comparé au pourcentage du PNB que représente ce secteur...

On constate alors que la RFA, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg, la France, le Danemark et la Grande-Bretagne sont des pays dans lesquels le pourcentage d'actifs agricoles est passé en dessous de 10% et pour qui le PNB par habitant se situe au-dessus de 30000 francs. Dans ces pays, la part de l'agriculture dans le PNB est faible mais est en rapport avec la population agricole. (Belgique : actifs 3% — 5% du PNB; Pays-Bas : actifs 6% — 6% du PNB; RFA : actifs 7% — 3% du PNB; etc.).

Par contre, les autres pays membres se situent bien en-deçà (ou au-delà) de ces deux points de repères.

	PNB/ hab. en frs.	% actifs agricoles	agriculture/ PNB
Italie	23 700,00	13%	9%
Irlande	19 600,00	23%	14%
Grèce	16 900,00	34%	17%

La situation est identique pour les pays postulant à l'entrée dans la C.E.E.

	PNB/ hab. en frs.	% actifs agricoles	agriculture/ PNB
Espagne	22 800,00	19%	9%
Portugal	8 700,00	28%	14%

Il existe donc entre les différents pays européens des inégalités de développement importantes, inégalités qui ont eu plutôt tendance à s'accroître qu'à se combler ces vingt dernières années, le jeu de la li-

II - L'EUROPE DANS LE MONDE

● A. L'EUROPE ET LES USA

Le sommet de Williamsburg a mis en évidence l'existence à la fois de relations conflictuelles et d'une certaine unité entre les Etats-Unis et bon nombre de chefs d'Etat européens. Le président de la Commission européenne de Bruxelles était le huitième de ce sommet à sept.

Qu'en est-il exactement de la nature des relations entre l'Europe et les Etats-Unis? Sur le plan économique, quel est le rapport des forces? Quelles sont les conséquences de la politique américaine actuelle sur ces relations?

Du Plan Marshall au Kennedy Round

Le 5 juin 1947, la proposition d'aide gratuite des USA est assortie de la condition de coordination de la politique économique des Etats européens : c'est le plan Marshall. L'objectif pour les USA est alors de constituer en Europe un vaste marché ouvrant à leur industrie des débouchés nouveaux, à la fois pour le commerce et les investissements. Pour les pays européens, l'intérêt du plan Marshall réside dans le financement de la reconstruction de leurs industries exsangues. A ce moment-là, les USA sont dans une position extrêmement forte par rapport à l'Europe.

Cependant, déjà alors, le capital européen par le biais de la commission Monnet, s'efforce d'utiliser la

bre concurrence cher au Traité de Rome ayant pour conséquence que la prospérité se concentre sur les zones où elle existe déjà...

Ces écarts de développement sensibles au niveau des pays sont encore plus aigus si l'on compare les régions : il y a peu de points communs entre le sud de l'Italie et le Bassin parisien, sans parler des complexes industriels ou portuaires des pays du nord de l'Europe...

Il serait faux cependant de déduire de tout cela qu'il y a identité de la situation du Tiers Monde et d'une partie des pays d'Europe.

Dans les différents pays d'Europe considérés, il existe une agriculture relativement arriérée en voie soit de disparition soit de modernisation; ce n'est pas une agriculture à deux vitesses dont une partie ne produit que pour les pays développés. Dans l'ensemble de ces pays, le capital monopoleur existe et représente une force hégémonique dans la direction du pays.

Cependant, les différences entre pays d'Europe sont réelles, importantes, il faut les prendre en compte...

manne américaine pour financer un redéploiement industriel qui, à terme, va concurrencer la puissance américaine. Ainsi, nombre de programmes de construction de logements sociaux, d'hôpitaux, etc., ne sont pas menés à bien alors que les capitaux sont détournés vers un soutien aux investissements des groupes industriels, de l'acier notamment.

1967 marque une étape importante dans l'évolution des relations entre la C.E.E. et les USA. La C.E.E. signe un accord réduisant de 30 à 40% les droits de douane avec les USA et les Etats membres du GATT — accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Dix ans après le Traité de Rome, cet accord marque une étape à différents titres : il réaffirme la position dominante des USA sur le marché mondial d'une part, mais il prend en compte l'existence de la C.E.E. comme puissance industrielle d'autre part. Réduisant les barrières douanières dans les deux sens, il permet aux USA d'intensifier leurs activités commerciales et leurs investissements en Europe, mais dans le même temps, il crée les conditions permettant ultérieurement aux Européens de venir bousculer les Américains chez eux et dans les zones géographiques où ils étaient maîtres du jeu.

La situation actuelle

Si le début des années 70 a vu une percée impor-

tante des multinationales européennes sur l'ensemble des marchés dominés par les USA — Asie, Amérique du Sud, Afrique — mais aussi sur le marché intérieur américain, le début des années 80 marque un certain ralentissement du processus...

Qu'en est-il en réalité? Y a-t-il renversement de tendance, les USA étant en train de rétablir leur hégémonie passée sur l'ensemble du bloc occidental?

Le déclin de la puissance américaine amorcé au début des années 60 a-t-il été stoppé par la politique mise en œuvre ces dernières années par Reagan? Malgré les apparences, on peut répondre non, au plan économique. En effet, le haut cours du dollar mis en avant pour justifier le renversement de tendance, est plus fondamentalement lié au retrait d'une partie de cette monnaie du circuit international de façon à rééquilibrer la balance des paiements américaine, qu'à une politique conjoncturelle de taux d'intérêts. Or, cette politique a pour conséquence la remise en cause à terme du fonctionnement du système monétaire issu de Bretton Woods et la remise en cause du rôle hégémonique du dollar sur le marché mondial. Paradoxalement, c'est au moment où il crée le plus de difficultés à ses partenaires occidentaux que l'impérialisme américain crée des conditions qui, ultérieurement, le conduiront à leur faire des concessions.

Dans cette situation où la politique des USA visant à freiner leur propre déclin, provoque des difficultés à ses alliés, quels sont les éléments du rapport de forces Europe/USA?

Un certain nombre de facteurs sont incontestablement en faveur des USA. Il s'agit d'abord du poids des capitaux américains investis dans la C.E.E. (76,6 milliards de dollars pour la seule année 1980). Il s'agit aussi de la contrainte que représente le prix élevé du dollar alors qu'il sert à régler une part importante des importations de la C.E.E. et qu'il est utilisé comme moyen d'investissement de la C.E.E. à l'étranger. Il s'agit enfin du fait que le volume actuel des investissements US en Europe est supérieur au volume des investissements européens aux USA.

La politique américaine actuelle accroît les écarts entre les différents pays de la C.E.E. Les pays initialement en position de relative faiblesse sur le marché international voient leurs poids respectifs s'affaiblir au sein de la C.E.E. au profit des autres. Ainsi, l'Allemagne utilise les difficultés provoquées chez ses voisins par la politique US pour renforcer sa domination sur l'Europe, ce qui pourra se retourner contre les USA ensuite.

Quels sont les atouts de la C.E.E. face aux USA? Un premier avantage, c'est que la politique monétaire US ne pourra pas durer éternellement; les Etats-

Unis devront renégocier avec les pays qui auront le mieux résisté à la crise, et sans doute avec la C.E.E., ce qui ne signifie pas qu'un tel rééquilibrage soit favorable à l'ensemble des pays membres. Autre élément favorable à l'Europe : sa position objective vis-à-vis du Tiers Monde et la politique plus souple qu'elle a menée par rapport à lui. Actuellement, la C.E.E. fait pièce aux USA dans l'ensemble du Tiers Monde et sur le plan politique entretient de meilleurs rapports avec lui, ce qui contribue à isoler les USA. Troisième élément, qui présente bien des dangers : la C.E.E. a développé bien plus que les USA ses relations économiques avec l'Est, et ce n'est pas seulement pour des raisons militaires ou politiques que Reagan a tenté d'imposer une restriction de ces échanges aux pays européens.

● B. L'EUROPE ET L'URSS

relations économiques...

Concernant l'URSS, les relations économiques avec la C.E.E. et les différents pays qui la composent sont beaucoup plus ténues, même si l'on constate une progression.

Elles sont, d'autre part, inégales selon les pays.

Le capital financier européen, sous l'égide de la C.E.E., le capital financier allemand et autrichien ont accordé des prêts non négligeables aux différents pays du COMECON. Ce qui, compte tenu des rapports instaurés par l'URSS au sein de cette institution, crée des liens de dépendance vis-à-vis de cette dernière, la dette à rembourser constituant un moyen de pression indiscutable, on s'en est rendu compte au moment de l'affaire polonaise.

Cette attitude des Européens vis-à-vis des pays de l'Est n'est pas le seul résultat d'un calcul visant à détacher certains de ces pays du bloc soviétique. Elle réside dans la nature même de l'impérialisme qui suppose une quête incessante de nouveaux débouchés pour capitaux et marchandises.

Concernant la France, le volume des échanges commerciaux avec l'URSS se situe à un peu moins de 3% du volume global des échanges avec l'extérieur. Il fait toutefois apparaître un déficit de 8 milliards de francs au détriment de la France.

Par ailleurs, on peut s'inquiéter de la dépendance qu'induit l'accord sur le gaz naturel, puisqu'en 1990 la France dépendra pour 27% de ses approvisionnements, l'Allemagne pour 32%, l'Italie pour 30%.

... et menace militaire

Il existe de moins en moins de doutes en France et en Europe sur le caractère hégémoniste et agressif

de la superpuissance soviétique. Nous ne reviendrons pas sur l'analyse du rapport de forces entre l'URSS et les USA, sur l'enjeu que constitue l'Europe dans les stratégies de l'un et de l'autre. Ces sujets d'une brûlante actualité ont déjà été développés dans notre presse et dans une brochure intitulée « *Agir pour la paix* ».

Il est cependant urgent de réfléchir à une politique de défense qui tienne compte de cette réalité qui veut que l'Europe est un enjeu stratégique entre les deux superpuissances, et qu'il est bien dangereux de s'en remettre à l'une pour se protéger de l'autre.

Une défense européenne serait le meilleur garant de l'indépendance et de l'autonomie de l'Europe, aussi bien par rapport à l'URSS que par rapport aux USA. Mais cette défense européenne, qui supposerait une diffusion de l'arme nucléaire et une véritable unification politique, reste aujourd'hui peu envisageable et présenterait le risque pour les pays en position de faiblesse au sein de la C.E.E. de se faire déposséder d'une partie de leur souveraineté au détriment d'autres, plus puissants.

Faut-il, pour autant, s'en remettre aux USA, avec comme arrière-pensée le réinvestissement des sommes ainsi économisées dans le redéploiement impérialiste des capitaux? Ce n'est pas non plus notre avis, car cela ne pourrait conduire qu'à une soumission croissante à l'impérialisme US.

Faut-il alors s'abandonner à la désespérance?

Ce n'est pas notre penchant... La responsabilité des deux superpuissances et de leur rivalité pour l'hégémonie mondiale dans la course aux armements et les tensions croissantes en Europe et dans le monde implique qu'USA et URSS désarment les premiers, au grand jour, sous contrôle international. En Europe, cela veut dire : retrait de tous les SS20 menaçants et non-déploiement des Pershing II et des Cruise. Cela veut dire aussi réduction parallèle des armements conventionnels et nucléaires de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, suppression de leurs bases et troupes dans les territoires étrangers jusqu'à la dissolution complète et simultanée des deux blocs militaires. Agir pour la paix en se mobilisant pour le désarmement. Maintenir opérationnel le système de dissuasion nucléaire tant qu'il n'y a pas un désarmement substantiel des deux grands. Bâtir un système de défense populaire, ce qui suppose une réforme assez profonde du service militaire et surtout exiger une politique d'ensemble conforme aux intérêts des travailleurs. Rechercher des alliances militaires défensives auprès de nos voisins... à la fois en Europe et autour de la Méditerranée... Voilà les voies qu'il faudrait explorer. Il est dommage, dans ce domaine, que le Parti socialiste aujourd'hui au pouvoir, n'ait

pas ressorti de ses cartons les thèses qu'il professait il y a quelques années, il y aurait là matière à un débat constructif...

● C. L'EUROPE ET LE TIERS MONDE

1. Situation spécifique de la C.E.E. par rapport au Tiers Monde

Le type de relations développé par la C.E.E. avec le Tiers Monde est largement déterminé par les traits spécifiques marquant la situation objective de la C.E.E. à cet égard.

Alors qu'en 1979, les USA assuraient par eux-mêmes 60% de leur consommation pétrolière, la plupart des pays européens et le Japon dépendaient à 80% des importations en provenance des pays de l'OPEP. Bien qu'atténuée par les politiques énergétiques mises en œuvre depuis, cette situation demeure. La C.E.E. est également dépourvue de matières premières et notamment de minerais dits stratégiques (cuivre, nickel, uranium, manganèse, etc.). Par contre, la C.E.E. est à la fois victime, tout en en bénéficiant, de la prépondérance du dollar dans les échanges internationaux, ainsi que de la prépondérance des USA dans les institutions financières internationales. D'autre part, le long passé colonial de certains pays de la C.E.E. dont la France, fait qu'il existe à ce jour des relations particulières entre la C.E.E. et les pays anciennement colonisés.

2. Les relations de la C.E.E. avec les pays du Tiers Monde

Outre les relations propres à chaque pays avec différents pays du Tiers Monde, la C.E.E. en tant que telle a des relations privilégiées avec deux grands groupes de pays.

Les relations euro-arabes

Au cours de la dernière décennie, les pays arabes sont devenus le premier partenaire commercial de la C.E.E.

Ces relations sont marquées de fortes contradictions dans la mesure où la C.E.E. ne considère pas les pays arabes comme des pays en voie de développement au même titre que les autres. Elle souhaiterait que les pays exportateurs de pétrole fournissent aux autres pays en voie de développement l'aide financière leur permettant d'acquérir auprès des pays européens équipements et technologies. Elle a refusé à plusieurs reprises de participer à des projets de développement de ces pays.

Les relations avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Elles sont codifiées dans le cadre des accords de Lomé (voir *Prolétariat* n° 26-27, pp. 30 et 31). Ces

accords prennent indiscutablement en compte un certain nombre de revendications des pays du Tiers Monde. Leur mise en œuvre montre cependant leur limite et la volonté de la C.E.E. de les maintenir dans un cadre néo-colonialiste. Tant par la modicité des aides accordées que par les clauses préférentielles qu'ils contiennent, ils manifestent le souci essentiel de la C.E.E. d'ouvrir des marchés aux monopoles européens.

3. Prise entre deux feux

Soumise aux pressions des deux superpuissances soit en confrontation soit en alliance avec elles, la politique de la C.E.E. doit tenir compte en même temps de la poussée du Tiers Monde au cours des dernières décennies. En même temps qu'elle cherche à maintenir à son égard des rapports de domination, elle recherche des alliances avec lui par rapport aux USA et à l'URSS.

C'est ce que reflètent bien les propositions faites par E. Pisani en vue du renouvellement de la Convention de Lomé : à la fois « *favoriser l'autonomie alimentaire, développer la production agricole vivrière,*

développer les capacités autonomes de recherche scientifique et d'application technique, valoriser les potentiels de ressources naturelles », etc. Ce qui est positif. Et « *... La communauté... estime qu'elle a le droit et le devoir d'engager avec les gouvernements de ces pays un dialogue sur les politiques qu'elle soutient* ». Et encore, un peu plus loin : « *La communauté recherchera tous les moyens susceptibles d'accroître les flux financiers non-budgétaires vers les pays en développement par la mobilisation de fonds sur les marchés de capitaux et par l'encouragement à l'investissement privé.* »... (*Futuribles* - février 83). Ce qui n'est que l'expression d'une politique impérialiste.

Ainsi, la C.E.E. donne l'impression d'une valse-hésitation permanente entre les nécessités objectives de s'allier avec le Tiers Monde, ce qui suppose une base d'alliance prenant en compte ses revendications, et les nécessaires remises en cause que cela implique tant dans ses alliances que dans ses rapports passés et présents avec cette partie du monde. Le problème est de savoir jusqu'à quand une telle politique sera viable.

III - CRISE DE L'IMPÉRIALISME ET DIFFICULTÉS DE LA C.E.E.

1. La C.E.E. n'est plus le symbole de la croissance économique

Durant toute la période antérieure à 1973, la C.E.E. est apparue comme un pôle de croissance économique et de développement, une force nouvelle susceptible de faire pièce à l'impérialisme américain. Cette image a suscité demandes d'adhésion, irritation des deux superpuissances et aussi espoirs dans le Tiers Monde de trouver en elle un interlocuteur sur la question d'un rééquilibrage des relations Nord-Sud. Cette image s'est atténuée quelque peu, au cours des années 70, pour céder la place aux interrogations et au doute au début des années 80.

Cette évolution est indissociable de l'évolution de la situation internationale au cours des vingt dernières années :

- confirmation de l'agressivité de l'impérialisme soviétique;
- recul, puis tentative de contre-offensive de l'impérialisme américain, marquée par sa volonté de faire payer ses difficultés aux pays du Tiers Monde et aux autres pays impérialistes;
- émergence du Tiers Monde et efforts de celui-ci pour s'organiser afin de remettre en cause l'ordre économique international.

Dans ce contexte, le chômage et la récession se sont substitués à la croissance, ayant notamment

pour corollaire la réduction de la marge de manœuvre des bourgeoisies occidentales tant à l'égard des travailleurs de leur propre pays qu'à l'égard du Tiers Monde. Finies les augmentations de salaires systématiquement indexées au coût de la vie; finie la garantie de l'emploi, d'autant plus que les restructurations nécessitées par ce redéploiement du capital avaient pour conséquence entre autres de déstabiliser et fragiliser le mouvement ouvrier des pays européens; de plus en plus difficile devient la conciliation de l'aide « désintéressée » aux pays du Tiers Monde et le maintien des surprofits impérialistes; et les négociations entre pays européens pour définir une politique commune sont de plus en plus âpres.

2. La crise accroît les divisions et remodèle les rapports de forces

Le poids de la crise, ses manifestations concrètes y compris la politique américaine concernant les échanges internationaux, ont des conséquences sur les rapports entre les pays européens. En général, ce sont les mieux armés qui affrontent le mieux la crise, ce qui signifie pratiquement que s'en sortent le mieux les pays ayant amorcé au plus tôt un redéploiement de leurs capitaux, et ceci pour des raisons historiques bien précises : pas de participation à l'effort de réarmement d'après-guerre; rénovation

totale de l'appareil de production après 1945; faiblesse du mouvement ouvrier à l'intérieur de ces pays; sortie « plus aisée » du système colonial. Ces pays sont, en Europe, principalement l'Allemagne, secondairement la Hollande, en Asie, le Japon.

Les pays plus faibles sont beaucoup plus affectés à la fois par la réduction des marchés, la hausse du cours du dollar, etc., ce qui accroît l'écart entre eux et les pays plus forts. Une telle évolution repose le problème de qui joue le rôle de locomotive au sein de la C.E.E. et dans quelle mesure; et cela ne va pas sans frictions.

3. La crise pèse sur les relations de la C.E.E. avec le Tiers Monde

De plus en plus d'hommes politiques européens, au pouvoir ou non, envisagent la nécessité de s'allier avec le Tiers Monde et donc de satisfaire un certain nombre de ses revendications. C'est le reflet du processus objectif qui affecte l'évolution du monde.

Mais, en même temps, le système impérialiste demeurant le type de société existant en Europe, le choix est de plus en plus critique, entre la satisfaction des monopoles européens, toujours avides de profits immédiats, et les contraintes de l'aide au développement qui, même conçue dans un cadre impérialiste, suppose des investissements dont la rentabilité ne pourrait être assurée qu'à long terme; cette contradiction et les incertitudes qui l'accompagnent, sous l'effet de la crise, pèsent de plus en plus lourd sur les relations C.E.E.-Tiers Monde.

4. C'est dans ce contexte que se pose le problème de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun

Les motivations de l'Espagne et du Portugal pour adhérer à la C.E.E. sont de plusieurs ordres. On a souvent tendance à ne mettre en avant que l'aspect politique de volonté de s'intégrer totalement au groupe des « démocraties occidentales ». C'est un argument utilisé de part et d'autre des Pyrénées.

Il serait peu sérieux de n'y voir que cela et de sous-estimer les raisons économiques. Elles sont schématiquement de deux ordres :

- l'ouverture de débouchés pour les productions agricoles de ces pays;
- l'espoir que des investissements venus de la C.E.E. permettront la modernisation et le décollage de ces deux pays.

IV — S'EN TENIR AUX INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS, A LA SOLIDARITÉ AVEC LE TIERS MONDE ET A LA LUTTE POUR LA PAIX

Dans le contexte mondial actuel, face à la rivalité accrue des deux superpuissances, il est urgent de

La situation actuelle de récession de la C.E.E. a quelque peu modéré l'enthousiasme des tenants de ce dernier aspect, au sein même de ces deux pays.

D'un autre côté, on a tendance, en France, à réduire les raisons d'une éventuelle opposition à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun aux torts qu'elle causerait aux productions viticoles et maraîchères du sud de la France. La question semble plus compliquée.

L'Espagne peut être divisée en deux grandes zones :

— une zone particulièrement industrialisée (Catalogne, Pays Basque, région madrilène), selon un type classique (sidérurgie, construction navale, textile, chimie), lequel type d'industrialisation est en train d'être remis en cause et restructuré dans l'ensemble de la C.E.E.

— la partie sud, essentiellement agricole qui connaît des taux de chômage supérieurs à 20%.

D'une part, sur le plan industriel, l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. implique une restructuration importante de son industrie, et nous nous sommes trop battus contre les licenciements dans la sidérurgie en France pour ne pas prendre au sérieux les conséquences de telles mesures pour les travailleurs espagnols.

D'autre part, la politique agricole commune est essentiellement orientée vers le soutien aux productions de régions continentales ou du nord de l'Europe (céréales, viande, lait, sucre). La C.E.E. considèrerait jusqu'alors qu'il était préférable d'importer du Tiers Monde les productions de type méditerranéen, ce qui était en outre un facteur d'équilibre dans les relations qu'elle entretenait avec le Sud.

Ainsi, de deux choses l'une :

- ou bien la politique agricole commune n'est pas modifiée et les problèmes rencontrés par les agriculteurs du sud de la France sont généralisés à l'ensemble des agriculteurs espagnols et portugais;
- ou bien il y a rééquilibrage de la politique agricole commune, et alors cela a de lourdes conséquences sur les rapports de l'Europe avec le Tiers Monde. Il faut savoir que, par exemple, les 2/3 des exportations agricoles du Maroc et de la Tunisie se font vers la C.E.E.

travailler à l'unité des pays du Tiers Monde et d'Europe sur la base de leurs intérêts objectifs. Les rela-

tions de dominants à dominés tant au sein de l'Europe, qu'entre celle-ci et le Tiers Monde sont un obstacle au renforcement de cette unité.

Tout développement de la C.E.E. qui maintiendrait ces relations inégales, tant sur le plan interne qu'au niveau des relations entretenues avec le Tiers Monde, serait néfaste à la lutte contre l'impérialisme et l'hégémonisme, à la lutte pour la paix.

Pour toutes ces raisons, notre parti est favorable à une renégociation du Traité de Rome autour des axes suivants :

- remise en cause des inégalités qui se sont fait jour dans les échanges et les relations entre les différents pays européens;
- remise en cause des rapports de domination instaurés entre l'Europe et le Tiers Monde;
- possibilité pour chaque pays de développer, s'il le désire, une industrie diversifiée remettant en cause l'actuelle répartition des productions au sein de l'Europe;
- remise en cause de l'actuelle division internationale de la production agricole, et son corollaire : imposer au Tiers Monde des cultures essentiellement exportatrices.

Pour ce qui concerne la France, notre parti considère que toute politique visant à transformer la nature de ses relations avec le Tiers Monde n'est liée à aucune solidarité préalable avec les autres pays européens.

Par ailleurs, pour examiner chacune des mesures prises au niveau européen, notre parti s'en tient aux intérêts des travailleurs ce qui le conduit à s'opposer à toute proposition ayant pour conséquences :

- les licenciements et le chômage en France et dans quelque pays que ce soit;
- la réduction des revenus des petits et moyens paysans et leur élimination;
- la remise en cause des droits acquis par les travailleurs en France et dans quelque pays que ce soit.

C'est sur la base de cette attitude que nous formulerons critiques et propositions à la fois lors de la renégociation des accords de Lomé et sur les conditions qui seront faites à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun.

Sur la base de cette attitude, notre parti considère comme positives toutes les initiatives visant à développer des relations de solidarité avec les travailleurs des autres pays, et comme une bonne chose le développement récent de rencontres entre des représentants des viticulteurs du Midi et des syndicats de viticulteurs italiens, espagnols et grecs.

Sur la base de cette attitude, il est également favorable à la multiplication des échanges de vue avec les partis communistes et ouvriers des pays européens, membres ou non de la C.E.E.

François LARGUIER

LOME III :

LA FIN DE L'ECHANGE INEGAL ?

C'est au début du mois d'octobre que se sont ouvertes, à Luxembourg, les négociations entre la CEE et les 63 pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes en vue de renouveler la Convention de Lomé, la troisième devant entrer en vigueur au 1^{er} mars 1985.

Il paraît indispensable, à cette occasion, de tenter de dresser le bilan d'une décennie des relations CEE-ACP, d'autant que cette période a été marquée par d'importantes évolutions de la situation internationale avec, en toile de fond, l'approfondissement, l'élargissement de la crise économique au plan mondial.

1975, date de la signature de la première Convention de Lomé, semblait en effet ouvrir une ère nouvelle dans les relations internationales entre les pays du Nord et le Tiers Monde, avec la reconnaissance

L'ECHEC DE LOME ?

Quelle appréciation peut-on donner de la portée des accords CEE-ACP? Une chose est frappante : tous les observateurs s'accordent à reconnaître l'échec de Lomé, son incapacité tant à favoriser le développement des pays ACP qu'à simplement freiner la dégradation de la situation des populations de ces pays.

Les capacités de production de ces pays n'ont connu aucun changement structurel depuis 8 ans; aucun des pays ACP, notamment, n'est arrivé à un niveau de développement industriel et agricole tel qu'il puisse échapper à la logique infernale de la dépendance.

La structure des échanges n'a pas varié : en 1979-1980, les pays ACP exportaient vers la CEE 95% de produits alimentaires, tandis que la part des produits manufacturés dans les exportations de la Communauté vers ces pays s'élevait à 86%. La dette extérieure de ces pays s'est considérablement alourdie : selon la Banque mondiale, la dette des pays d'Afrique au sud du Sahara est passée de 22,1 milliards de dollars en 1975 à 64,7 milliards de dollars en 1981 (rapport annuel 1983). Le ralentissement de la croissance du PNB total de ces pays a eu pour

par tous de la nécessité de définir un nouvel ordre économique. Dans ce cadre, Lomé I a été saluée comme un exemple des nouvelles relations à établir entre pays industrialisés et pays en développement : la mise en place du STABEX*, l'ouverture des marchés européens aux produits des pays ACP, les mesures d'aide au développement constituaient autant d'avancées concrètes dans le dialogue Nord-Sud.

Le renouvellement, en 1979, de la première Convention eut lieu dans un contexte déjà bien différent, marqué par le blocage du dialogue Nord-Sud, blocage dû en grande partie à l'intransigeance des pays développés sourds aux exigences formulées par les pays du Sud. L'échec des relations Nord-Sud paraît alors confirmer le caractère novateur des relations CEE-ACP, qui inspirera d'ailleurs largement le rapport de la Commission Brandt.

conséquence une baisse du PNB par habitant depuis 1981 (voir tableau page suivante).

La faible croissance de la production agricole, allée à un fort taux de croissance démographique, conduit à une véritable disette alimentaire. Charles Condamines estime que de 1960 à 1980 la consommation moyenne de céréales par habitant a diminué de 1% par an. En 1982, les pays africains ont dû importer 15,2 millions de tonnes de céréales.

Si la Convention de Lomé laisse l'accès libre aux marchés communautaires de la plupart des produits des Etats ACP, sans clause de réciprocité, cela n'est pas synonyme de rééquilibrage des échanges : ainsi, la balance commerciale des Etats ACP vis-à-vis de la CEE est devenue déficitaire, de 1,7 milliard d'UCE en 1980. La part des exportations ACP dans le volume global d'importations de la CEE est passée de 6,7% en 1975 à 5,5% en 1981.

Enfin, parmi les 31 pays les moins avancés du globe, 20 sont des pays ACP : pour eux la dégradation de la situation se pose en termes de survie, ainsi que le note le rapport annuel de l'IFRI* : « Les conditions de vie inacceptables de la majorité de leur population à tous les points de vue : analphabétisme,

malnutrition, manque d'accès à l'eau potable et aux soins de santé. Cette extrême pauvreté s'exprime aussi à travers une espérance de vie plus faible et des taux de natalité et de mortalité plus élevés que dans les autres pays en développement. » (1)

Lourd bilan, qui remet brutalement en cause l'efficacité de la Convention de Lomé, ainsi que la volonté affirmée par la CEE d'aider au développement des pays ACP.

Ainsi, le financement de cette aide est demeuré

	1960-70	1970-78	1979	1980	1981	1982
PNB total	4,9	3,7	3,4	3,7	0,8	0,3
Production agricole	2,3	1,2	0,6	2,6	4,3	1,1
Population	2,5	2,8	2,8	2,8	3,1	3,1
PNB / habitant	2,4	0,9	0,6	0,9	-2,2	-2,8

Taux de croissance réel des pays d'Afrique au sud du Sahara (source : rapport annuel de la B.M. 1983)

Le STABEX, tant par la faiblesse des fonds alloués (550 millions d'UCE au titre de Lomé II) que par le mode d'application, n'a pas, et de loin, compensé la chute des cours des matières premières agricoles : en 1980, seules 42% des demandes (justifiées) de compensation au titre du STABEX ont pu être satisfaites.

Le SYSMINE* qui ne s'applique pas aux chutes des recettes d'exportation mais intervient pour maintenir les capacités de production minière, montre ses effets pervers : le maintien de la capacité de production minière alors que les cours mondiaux enregistrent une chute spectaculaire (2) assure avant tout l'approvisionnement de la Communauté européenne aux dépens de l'équilibre des pays exportateurs.

L'aide alimentaire de la CEE en 1980 a atteint

LES RAISONS DE L'ECHEC

Cette dégradation de la situation des ACP n'est hélas pas propre à ces seuls pays; c'est l'ensemble des pays en développement qui subit de plein fouet la crise mondiale. Il est même à peu près certain que la Convention de Lomé a permis, malgré tout, de modérer l'impact de la crise. Ainsi, en 1982, les recettes d'exportation des pays d'Amérique latine ont diminué de 10%. L'encours de la dette, par rapport au produit national brut, de l'ensemble de cette région est passé de 18% en 1970 à 30% en 1983.

insuffisant et sujet à d'énormes retards : l'augmentation des fonds du cinquième FED + BEI* par rapport au quatrième FED + BEI a juste compensé l'inflation mondiale mais, par l'effet de la croissance démographique, l'aide allouée par habitant a diminué de 40% en une décennie (Lomé Briefing n°4). Quant à la lenteur des déboursements, liée à la lourdeur des appareils de décision, elle est considérable : 40% des fonds du quatrième FED n'ont pas été déboursés, non plus que 90% des fonds du cinquième FED (Lomé II).

3,8 milliards de francs, soit 1,5 million de tonnes de céréales, 150 000 tonnes de lait en poudre (dont l'Europe est largement excédentaire) et 45 000 tonnes de butteroil : montant très modeste lorsqu'on le compare aux 10 milliards de dollars consacrés par la CEE au seul soutien de son agriculture.

Enfin, l'aide de la CEE est marquée par un taux de reversion très important, si l'on considère que la majeure partie de la dette extérieure des pays ACP concerne les institutions financières européennes, si l'on considère également que les fonds alloués au titre des projets l'ont été à plus de 80% à des firmes européennes pour les deuxième, troisième et quatrième FED. Pour les trois premiers FED, ce sont des entreprises françaises qui ont recueilli plus de 42% des marchés financiers.

Le tournant pris par les USA en 1979-1980, avec la mise en pratique de la doctrine « néo-libérale » a pesé et pèse très lourd sur la situation économique mondiale. Une nouvelle période s'ouvre en effet en 1980 avec la décision prise par les autorités américaines d'augmenter considérablement les taux d'intérêt, entraînant une surévaluation du dollar par rapport au SME* puis au yen.

La principale conséquence pour les pays en développement est un alourdissement accru de l'endettement.

ment et du service de la dette. Ainsi que le remarque Jean Masini, « deux faits sont à noter : l'accroissement relatif de la part de la dette contractée auprès des marchés des capitaux et celui des intérêts qui constituent environ 45% du service de la dette, cet accroissement ayant été spectaculaire dans les quatre dernières années, notamment en fonction des hauts taux d'intérêt pratiqués. »

« Au fil des rééchelonnements, les flux financiers qui parviennent dans les PED ne semblent plus servir à financer des dépenses de développement, des investissements. Ils servent de plus en plus à rembourser la dette extérieure, à nourrir la dette pour la dette. » (3)

Deuxième « choc » pour les pays en développement, la chute des prix des produits de base à partir de 1981 (chute liée semble-t-il à la baisse de la demande occidentale); selon la Banque mondiale, ces prix ont chuté de 22,5% entre janvier 1981 et juillet 1982, rendant leurs cours à leur plus bas niveau de

puis 30 ans. Pour nombre de pays d'Afrique subsaharienne, dont les recettes d'exportation dépendent de un ou deux produits, cela signifie une situation critique, ainsi que le reconnaît, par exemple pour le Nigéria, la Banque mondiale : « Un certain nombre de pays ont été contraints d'appliquer des politiques d'austérité particulièrement rigoureuses, y compris des contrôles à l'importation pour réduire le déficit de leurs transactions courantes. Au Nigéria, par exemple, pour faire face à la diminution des revenus pétroliers et des ressources budgétaires, le gouvernement a appliqué de nouvelles restrictions à l'importation, dévalué le naira et imposé des plafonds aux emprunts des différents Etats du pays. Les importations ont été réduites de plus de 30% au cours des neuf derniers mois de 1982 et le PNB a baissé de près de 2%. » (4)

C'est dans ce contexte que l'on peut, d'autre part, situer l'action croissante du FMI en Afrique subsaharienne depuis 1979, comme le montre le tableau ci-dessous.

APPORT NET DE CRÉDIT FMI/BIRD A L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82
Apport du FMI (1) (millions de DTS)	-131	350	591	1667
Apport de la B.M. (2) (millions de dollars)	449	373	-296	265
Apport de I.D.A. (2) (millions de dollars)	291	398	281	689

(1) à l'exclusion des droits de tirage spéciaux

(2) différence entre les versements nets de crédit à chaque période

Source : Canadian Journal of African Studies - Vol 17, n°1, 1983

Action largement inspirée par la politique américaine, avec notamment la pratique systématique de la conditionnalité, telle la décision prise en avril 1982 par le FMI de « geler » 1,7 milliard de dollars de crédits destinés à 7 pays d'Afrique (5) accusés de ne pas avoir rempli le programme d'assainissement économique. Ainsi que le remarquent Bernard Gamet et Pierre Jacquemot, « ces mesures finissent par agir en profondeur sur ces structures (économiques africaines) en ajustant l'économie intérieure sur les évolutions du marché mondial; ce faisant, elles contribuent à mettre en cause les capacités nationales de maîtrise du développement ». (6)

Si la situation internationale, et notamment l'agressivité économique et politique des USA depuis quatre ans constituent en quelque sorte la toile de

fond des relations CEE-ACP, il n'en demeure pas moins que la responsabilité de la Communauté européenne est pleinement engagée dans la mesure où elle constitue encore aujourd'hui le partenaire privilégié, sinon exclusif, de la plupart des pays ACP.

De fait, les relations de la CEE avec ces pays sont marquées de deux façons :

— par le passé d'un vaste empire colonial sous domination européenne et particulièrement française. Passé qui continue à mettre son empreinte sur les relations de la Communauté avec le Tiers Monde. L'exemple de la France est typique (7) : elle occupe une place prépondérante dans la Convention de Lomé, elle perpétue la zone franc, et ses relations économiques sont très déséquilibrées avec une faiblesse très grande vis-à-vis de l'Amérique latine et de l'Asie.

— par sa très forte dépendance dans le domaine des matières premières énergétiques et minérales (tandis qu'elle est excédentaire pour les matières premières agricoles). Parmi les pays industrialisés, ceux de la Communauté sont les seuls, avec le Japon, à dépendre autant du Sud dans ce domaine.

Constituée de pays occupant anciennement une place prépondérante sur la scène internationale, mais aujourd'hui de « seconde zone », l'Europe subit d'une certaine façon la domination américaine aux plans financier et commercial — tout en cherchant d'ailleurs à en tirer parti dans les institutions financières internationales.

Fortement industrialisée, mais avec des faiblesses, la Communauté a besoin de redéployer ses capacités d'exportation : or les pays ACP, faiblement industrialisés, mais riches en ressources naturelles, constituent un marché potentiel privilégié. A condition toutefois que ces pays puissent effectivement absorber l'offre industrielle et technologique de la CEE, ce qui suppose une avancée notable vers l'auto-suffisance alimentaire, un niveau de consommation suffisamment élevé des populations : on est encore bien loin du compte.

D'où le double aspect des relations CEE-ACP :

— la reconnaissance plus ou moins formelle des exigences fondamentales des pays ACP que l'on retrouvera dans les textes de la Convention;

— mais, en même temps, la perpétuation de l'ordre économique ancien : en fait, la CEE est avant

tout soucieuse de maintenir une sorte de zone d'influence en Afrique, un marché quasiment fermé aux autres pays. L'esprit de Lomé a finalement toujours cédé le pas à une logique impérialiste, de domination régionale. Même s'il est vrai qu'à certains égards la Convention de Lomé constitue toujours un exemple avancé, surtout dans une période où la tentation est grande, pour les pays développés d'aligner leur politique internationale sur celle des USA.

La reconnaissance par la Communauté européenne de la nécessité d'édifier un nouvel ordre économique international dans lequel le Sud serait un partenaire à part entière, favorise le dialogue Nord-Sud. Les propositions du Commissaire européen pour le développement, M. Edgar Pisani, vont également dans ce sens. Favoriser l'autonomie alimentaire, développer la production agricole vivrière, valoriser les potentiels en ressources naturelles, développer les capacités autonomes de recherche scientifique et d'application technique, instaurer par le dialogue Nord-Sud un nouveau système de relations fondées sur les principes de l'égalité et de l'avantage mutuels, etc. sont autant de réponses positives aux demandes formulées depuis plus de 10 ans par toutes les conférences internationales des pays du Tiers Monde.

Ces déclarations ont leur importance, dans la mesure où elles peuvent peser lors des grandes négociations internationales, et l'on ne saurait le négliger, malgré les tendances à considérer toutes ces négociations comme inutiles puisqu'inopérantes.

DES MESURES POSSIBLES, IMMEDIATES, A PRENDRE

Aujourd'hui, l'échec du dialogue Nord-Sud conduit bon nombre de ses artisans à se tourner avec pragmatisme vers Lomé. Ainsi Jean-Pierre Cot écrit dans *Lomé Briefing n°2* : « J'estime que la priorité est à la consolidation de Lomé. En période de crise, il faut d'abord préserver cet acquis, et cette mission si limitée soit-elle ne sera pas aisée à remplir. Mais cela ne nous oblige pas à restreindre notre horizon à l'ouvrage passé, tout au contraire. Nous ne préserverons que si nous savons dépasser. La plupart des problèmes posés à l'occasion de la Convention de Lomé II ne trouveront de réponse que sur le plan mondial, non sur le plan eurafricain. Ceci nous oblige, Européens et ACP ensemble, à porter notre regard au-delà et à faire preuve d'une capacité d'initiative prise en défaut dans les années récentes, afin que progresse l'indispensable ordre économique international. »

Le risque existe en effet pour la Communauté de

se replier frileusement derrière les acquis de Lomé, de refuser l'engagement dans une politique dynamique de relations avec les ACP. Le refus plus ou moins affirmé selon les pays de la Communauté, lors des actuelles négociations, d'envisager une augmentation en termes réels du Fonds en est un exemple.

Si la Communauté ne s'engage pas sur des mesures précises, même ponctuelles, au cours des négociations qui se sont ouvertes, Lomé III ressemblera étrangement à Lomé II : un ensemble de recommandations, de déclarations généreuses mais sans lendemain. La CEE se privera alors d'un atout considérable dans le cadre du dialogue Nord-Sud, comme dans sa capacité à développer une politique indépendante.

D'une façon générale, les mesures prises conjointement doivent trouver leur réalisation au travers de plans contractuels, avec des échéances précises. Les montants du FED doivent être augmentés de façon

substantielle, correspondant à une augmentation réelle par habitant des ACP. Leur utilisation doit se faire dans les délais prévus, ce qui suppose une simplification des procédures de déboursement. (8)

L'augmentation considérable du service de la dette des pays ACP constitue un frein important aux efforts de développement de ces pays : il importe donc d'entamer une procédure de renégociation de la dette et, comme première mesure d'aide, une annulation de la dette des PMA*.

Une aide soutenue doit être accordée en vue de parvenir rapidement à l'autosuffisance alimentaire des pays ACP. Dans ce domaine, une coopération respectant les besoins locaux peut être d'une grande utilité.

L'aide au développement industriel des pays ACP n'a pas de sens si les marchés de la CEE se ferment aux produits de ces pays : il importe donc que la CEE mette fin aux diverses mesures protectionnistes et aux clauses restrictives prises à l'encontre des produits en provenance des ACP. Dans le même temps, il est nécessaire de contrôler l'activité des firmes transnationales (notamment françaises et européennes) dans cette zone.

Le soutien à l'effort de développement industriel suppose d'avoir comme partenaire privilégié dans la mise en place des projets les organisations régionales des pays ACP et non, comme c'est trop souvent le cas, les seuls partenaires individuels : un réel développement industriel ne peut se faire que sur la base

des besoins exprimés par les ACP eux-mêmes, et non sur celles des besoins de la CEE ou des firmes transnationales. De la même façon, l'aide à l'effort d'acquisition des technologies n'en est une que si elle s'intègre dans le cadre des besoins locaux et régionaux : c'est d'une technologie adaptée qu'ont besoin les pays ACP et non d'une technologie occidentale importée.

La chute des cours des matières premières constitue un lourd handicap à tout effort de développement : il y a donc une nécessité de maintenir le STABEX* et le SYSMINE*, en étendant leur domaine de couverture, en augmentant les fonds alloués, en les adaptant de manière que l'économie de bon nombre de pays ACP devienne à terme moins dépendante d'une monoproduction. D'autre part, une aide au développement considérable consisterait à passer des contrats d'échanges qui maintiennent le pouvoir d'achat des matières premières.

Ces quelques mesures ne constituent pas en elles-mêmes le nouvel ordre économique : elles permettraient en tout cas aux pays ACP d'avancer en un temps suffisamment court vers le développement. Mais il est à craindre, vue l'attitude actuelle des pays de la Communauté européenne, que Lomé III n'apporte que très peu de réponses positives aux problèmes cruciaux des ACP, si ce n'est aucune.

Pierre BAUBY et Dominique LARDEUX

- (1) Rapport annuel mondial sur le système et les stratégies (RAMSES) 1982, p. 289 — Institut français des Relations internationales (IFRI).
- (2) Voir à ce sujet l'article de P. Chalmin dans *Le Monde diplomatique*, mai 1983.
- (3) Colloque Paris VIII : « Vers quel nouvel ordre mondial? » (1983). J. Masini : « Tiers Monde, quelles perspectives? » p. 14.
- (4) Rapport annuel de la Banque mondiale (1983), p. 34.
- (5) Il s'agit du Zaïre, Zambie, Tanzanie, Togo, Madagascar, Sénégal et Ouganda.
- (6) Colloque de Paris VIII : « Vers quel ordre mondial? ». Bernard Garnet et Pierre Jacquemot : « Le FMI et l'Afrique subsaharienne, une critique des politiques d'ajustement. » p. 8.
- (7) Voir à ce sujet le rapport de Y Berthelot et J. de Bandt : « Impact des relations avec le Tiers Monde sur l'économie française ». 1982.
- (8) Sur l'utilisation des fonds alloués, voir « Lomé Briefing » n°4 : propositions d'application pratique en vue d'un accord faisant suite à Lomé II, par R.E. Greene (1983).

STABEX	système de stabilisation des recettes d'exportation des pays ACP pour les produits agricoles.
UCE	unité de compte européenne.
SYSMINE	système de stabilisation des recettes d'exportation des pays ACP pour sept produits miniers.
FED-BEI	fonds européen de développement.
SME	système monétaire européen.
PMA	pays les moins avancés.
IFRI	Institut français de relations internationales.

chaque mois **TRAVAILLEURS**
chaque semaine **PCML Flash**

Je désire

prendre contact avec le PCML

recevoir en spécimen un numéro de TRAVAILLEURS

m'abonner un an (150,00 F) six mois (80,00 F)

Nom et prénom

Adresse et code postal

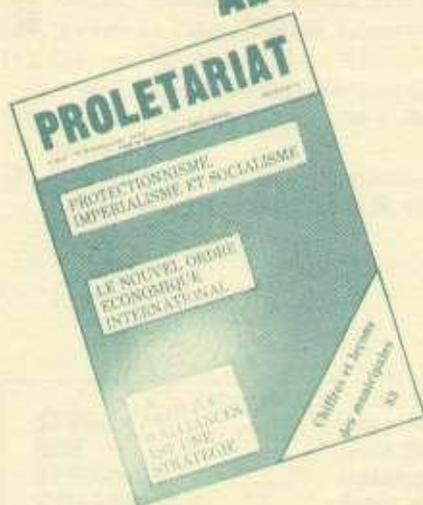
Entreprise

à retourner à : **PRESSE D'AUJOURD'HUI**
B.P. 90 – 75962 Paris Cedex 20

Abonnez-vous à :

PROLETARIAT

revue du Parti Communiste Marxiste Léniniste
trimestrielle



4 numéros : 50,00F (France et étranger)

Bulletin à renvoyer à Presse d'Aujourd'hui
B.P. 90 – 75962 PARIS Cedex 20

Chèque postal ou bancaire à l'ordre de Presse d'Aujourd'hui

Nom, prénom:

Adresse:

Code postal: